

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_8

Objet : Participations versées aux organismes de regroupement et autres organismes pour 2024

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Étaient Absents donnant pouvoir :
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Étaient Absents excusés :

Étaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Participations versées aux organismes de regroupement pour 2024

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024 de la commune, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions de participations à attribuer aux syndicats intercommunaux et autres organismes afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

Les propositions de participations sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	MONTANTS 2024
SIVOM de l'Arc à l'Etang	56 499,67
AUTRES ORGANISMES	
Mission locale	10 249,00
TOTAL	66 748,67

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à verser les participations aux syndicats intercommunaux et autres organismes mentionnés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser aux syndicats intercommunaux et autres organismes le montant des participations ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65568 pour un montant de 56 499,67 €, à l'article 6558 pour un montant de 10 249,00 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA